



Annulation nationalité française

Par nrgmed, le 30/08/2008 à 02:35

Bonjour,

Je vous écris pour avoir un conseil ou de l'aide pour régler un problème concernant ma situation actuelle.

Je vous raconte mon histoire:

Je suis venu en France en 2000 en tant qu'étudiant, en 2001 j'ai rencontré mon amour, une adorable femme, tout s'est passé bien entre nous on a décidé de se marier en 2002, durant notre relation j'ai eu du haut et du bas comme tout couple jusqu'au moment où tout devient impossible de continuer ensemble pour moi que pour elle, on a décidé de divorcer en 2005. Après le divorce mon ex-femme s'est remariée et moi aussi pour reconstruire ma vie et essayer d'oublier mon premier échec. Je me suis remarié au Maroc en 2007, et c'est là où les ennuis commencent.

Après avoir constitué mon dossier de mariage auprès du consulat de France au Maroc, le consulat a demandé au service de la sous-direction des naturalisations à Nantes de surseoir ma demande de transcription de l'acte de mariage.

Depuis et après plusieurs appels téléphoniques et deux courriers à Nantes, il me demandait toujours de patienter et d'attendre leurs nouvelles car le service étudie mon dossier et fait des enquêtes et des recherches sur mon ancienne union. Et il y a quelques jours j'ai reçu un courrier de la part de la direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté qui après examen de mon dossier, il a transmis au bureau de la nationalité du Ministère de la Justice, une demande d'annulation de l'enregistrement de ma déclaration (nationalité française) sur la base des dispositions de l'article 24-6, 2ème alinéa du code civil, ce qui n'est pas vrai dans mon cas.

J'ai téléphoné au service pour en savoir plus et demandé un conseil et ce que je pourrai faire pour garder ma nationalité française, car aujourd'hui je suis français et je ne veux pas laisser

tombé ma nationalité, il me demande de ne rien faire et attendre le jugement!!!

Aujourd'hui je ne comprend pas ce qui se passe et je suis dans l'impasse et j'aimerais bien comprendre ce que je devrais faire pour garder ma nationalité française et continuer ma vie tranquillement en France et construire ma vie.

qu'est ce que je dois faire?

Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **30/08/2008** à **09:04**

Rien d'autre qu'attendre un jugement. Cela étant, rien ne vous interdit de prendre un avocat spécialisé pour assurer votre défense.